

La FFC Constructeurs (Carcoserco) est la chambre syndicale historique des carrossiers constructeurs de véhicules. Créée en 1844, elle représente aujourd'hui plus de 90 % du marché français et regroupe trois grandes familles de constructeurs : les Véhicules Utilitaires Légers, les Véhicules Industriels et les Semi-remorques.

En 2008, la filière compte 100 000 salariés pour un CA de 10 milliards d'euros, et plus de 50 % de la production est réalisée à l'exportation pour les entreprises les plus importantes.

En 2005, la FFC Constructeurs (Carcoserco) obtient le déploiement du statut d'Opérateur Qualifié. Le Carrossier Constructeur peut désormais délivrer les PV de contrôle de conformité initiale servant à la mise en circulation des véhicules carrossés sous sa responsabilité. Ce statut constitue une véritable reconnaissance du professionnalisme et du savoir faire de la profession.

Les constructeurs carrossiers développent en effet pour leurs clients, les industriels et les professionnels du transport, des véhicules étudiés et sur-mesure : ambulances, camions bâchés, bennes alimentaires et BTP, campings cars et camions magasins, citernes alimentaires ou matières dangereuses, véhicules frigorifiques, fourgons, plateaux, porte-engins et porte-voitures, transports en commun de personnes et minibus.

Leur porte-parole, la FFC Constructeurs (Carcoserco) est l'interlocuteur reconnu des Pouvoirs Publics. Il s'attache à promouvoir et valoriser les atouts de cette filière industrielle française innovante.

Activité de construction automobile

Codes NAF: Division 29: Industrie automobile

Groupe 29.2 : Fabrication de carrosseries et de remorques

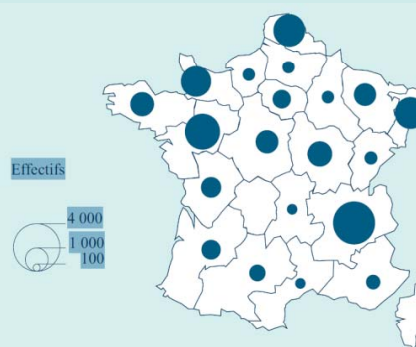
460 entreprises en France

22 000 salariés dans les sociétés de plus de 20 personnes

102 500 emplois avec la sous-traitance

526 000 véhicules immatriculés par an VUL et VI + 3,5 t

40 % à l'export pour les entreprises de plus de 500 salariés.



Champ : Établissements des entreprises de 20 personnes et plus

Source : Sessi - enquête annuelle d'entreprise, 2005

Opérateurs Qualifiés

Par décret du 18 novembre 2005, les carrossiers qui ont obtenu le statut d'Opérateur Qualifié auprès de l'UTAC sont habilités à signer et délivrer les PV de conformité initiale pour les véhicules carrossés (modifiés) sous leur responsabilité.

En d'autres termes leur véhicules n'ont pas à passer « aux Mines », l'Etat leur fait confiance.

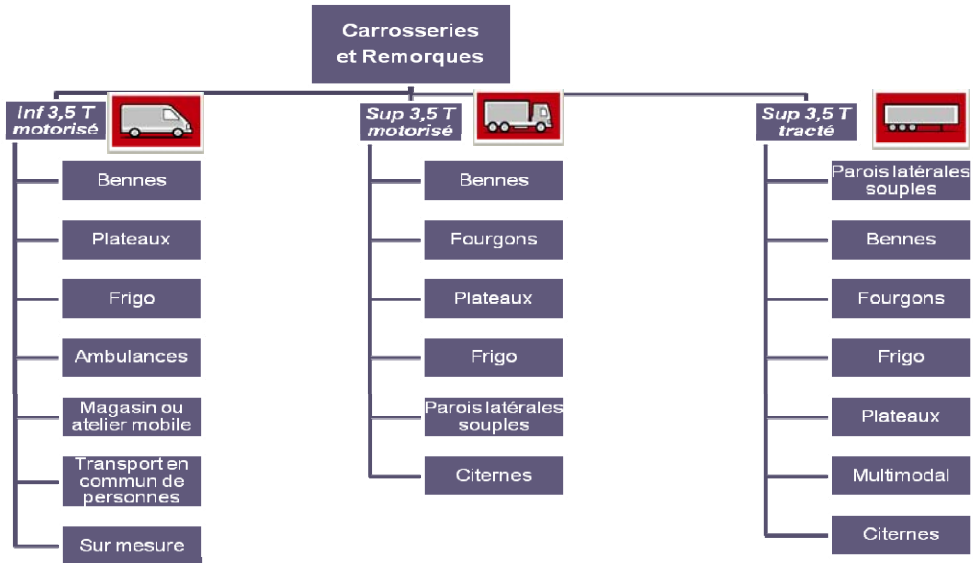
Une Filière qui peut s'enorgueillir de la reconnaissance élevée de son professionnalisme par son autorité de tutelle !



DES CONSTRUCTEURS INTERNATIONAUX



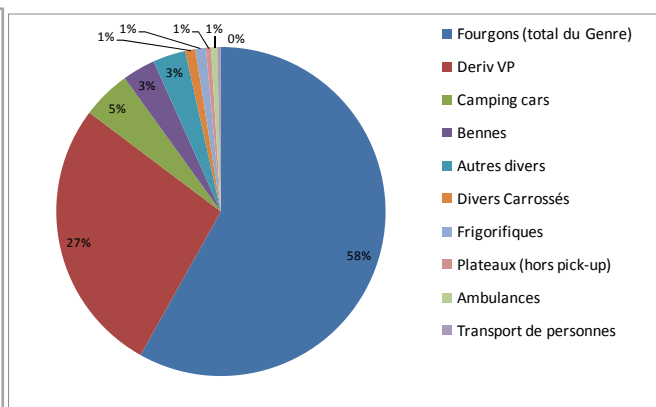
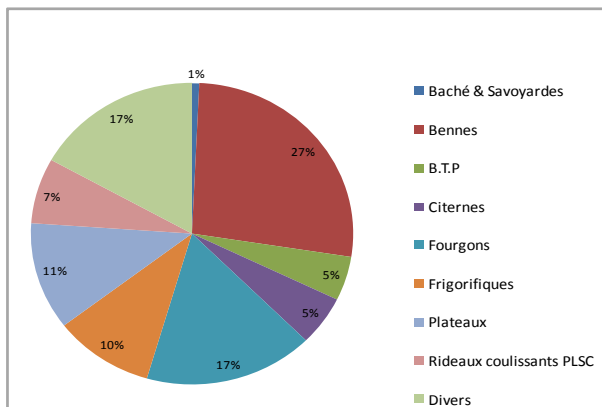
SEGMENTATION



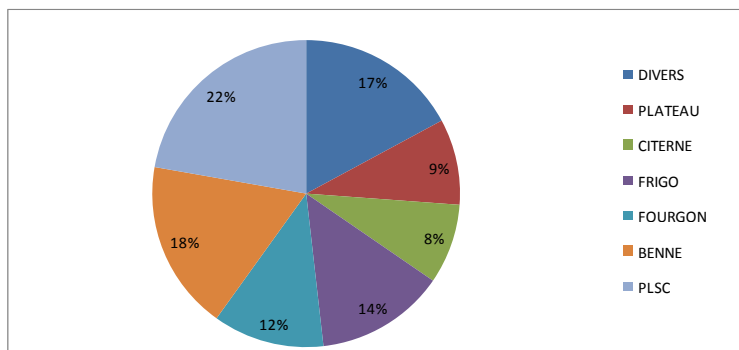
CHIFFRES CLES 2009

19 212 V.I. - 2009

376 595 VUL - 2009



15 655 SR & R - 2009



DES CONSTRUCTEURS INTERNATIONAUX

